

Europe

nucléaire ne nuise à l'effort international visant à limiter la prolifération des armes nucléaires en vertu du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Le 22 mai, le gouvernement annonçait officiellement la suspension de toute coopération nucléaire entre le Canada et l'Inde ainsi qu'un examen de ses futurs programmes d'aide à l'Inde, sous réserve de délibérations futures avec le gouvernement indien. Mais cette décision ne concernait aucunement l'aide et l'assistance fournies à l'Inde par le Canada dans le secteur agricole, et plus précisément celui des denrées alimentaires et des engrais. Les délibérations avec les représentants du gouvernement de l'Inde sur les questions de politique nucléaire ont eu lieu à Ottawa en juillet, et bien que les parties en cause aient réussi à se faire une idée plus précise de leur politique nucléaire respective, certaines questions n'ont pas été résolues et, en conséquence, la suspension de la coopération nucléaire est restée en vigueur jusqu'à la fin de 1974.



A Oulan-Bator, en mai, l'ambassadeur du Canada auprès de l'URSS, M. R.A.D. Ford, a présenté ses lettres de créance comme ambassadeur dûment accrédité auprès de la République populaire de Mongolie. A droite, M. S. Luvsan, chef intérimaire de l'État et premier président adjoint du présidium du grand Khural. Au centre, L. Davigive, interprète.

Au cours de l'année 1974, il est apparu plus clairement que jamais que le Canada devrait sérieusement tenir compte de l'Europe dans la mise en œuvre de sa politique de diversification de ses relations étrangères. Ainsi en réponse à l'invitation des Neuf à exprimer son point de vue sur les moyens à prendre pour intensifier les relations entre le Canada et la Communauté économique, le gouvernement canadien a remis, le 20 avril, à la Commission des Communautés européennes et aux États membres de la CE un aide-mémoire qui faisait état des liens multiples qui unissent le Canada à ses partenaires européens et qui proposait en un premier temps la négociation d'un accord commercial. Un tel accord servirait à étayer les arrangements consultatifs déjà en place, tout en créant de nouvelles occasions d'étendre à d'autres domaines la coopération économique entre les deux parties. On tiendrait compte du degré d'évolution des institutions communautaires d'une part; d'autre part, l'accord commercial proposé ne supprimerait pas les obligations découlant des accords bilatéraux entre le Canada et certains des États membres et n'affecterait pas les droits et obligations des parties dans le cadre du GATT. L'aide-mémoire s'accompagnait d'un projet de texte d'accord commercial qui devait servir de base aux discussions avec la Commission. Il y eut ensuite une réunion le 26 septembre où de hauts fonctionnaires canadiens ont fourni aux représentants politiques des Neuf des explications détaillées sur les idées exposées dans l'aide-mémoire. Enfin, la démarche canadienne auprès de la CE a reçu une impulsion au plus haut niveau politique lorsque le premier ministre s'est rendu en visite officielle à Paris et à Bruxelles au mois d'octobre. Les relations entre le Canada et la CE ont reçu une attention particulière au cours des entretiens de M. Trudeau avec ses homologues européens dont l'attitude a été des plus encourageantes. C'est ainsi qu'à l'issue des discussions avec la Commission, on s'est mis d'accord pour avoir des conversations préliminaires en vue de définir la forme et le contenu d'un lien contractuel à négocier au moment opportun. Les principaux documents mentionnés plus haut, qui marquent le cheminement de la démarche canadienne auprès des Neuf, ont été déposés à la Chambre des communes le 5 novembre.

Jusqu'à un certain degré, ce rapprochement